

INFORMATION AUX FAMILLES INSCRIPTIONS POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE 2025/2026

Le Maire de Saint-Joseph informe les familles que les inscriptions dans les écoles maternelles et primaires de la Ville pour la rentrée d'août 2025 se feront **sur le site de la Ville (portail famille) OU selon le calendrier suivant** du 10 février 2025 au 21 mars 2025 de 8h00 à 12h00 :

CALENDRIER	ÉCOLES CONCERNÉES	LIEUX
10, 11 et 12 février 2025	Crête 1 Crête 2 Matouta Parc à moutons Vincendo (Maternelle et Élémentaire)	Mairie annexe de Vincendo
14, 17 et 18 février 2025	Langevin (Maternelle et Élémentaire) Grand Galet	Maison de la ruralité de Langevin
20 et 21 février 2025	Jean Petit Grand coude Lianes Carosse Plaine des Grègues Bézaves	Maison France Services de Jean Petit Maison Pour Tous des Lianes
24, 25 et 27 février 2025	Butor (Maternelle et Élémentaire)	Service des Affaires scolaires
28 février, 3 et 4 mars 2025	Jacques (Maternelle et Élémentaire)	Service des Affaires scolaires
6, 7 et 10 mars 2025	Madame Carlo Lenepveu	Service des Affaires scolaires
11, 13 et 14 mars 2025	Bas de Jean Petit Centre Goyaves	Service des Affaires scolaires
17, 18, 20 et 21 mars 2025		

Sont concernés par la procédure d'inscription, les enfants :

- Nés en 2022 et entrant en classe de petite section dans **les écoles maternelles**,
- Entrant en CP dans **l'une des cinq écoles suivantes exclusivement** : élémentaires du Butor, des Jacques, de Langevin, de Vincendo et de Lenepveu,
- Arrivants dans la commune ou ayant déménagés.

Pièces à fournir :

Inscription scolaire :

- Une pièce d'identité de la personne chargée de l'inscription ;
- **Photocopie** du Livret de famille ou extrait d'acte de naissance de moins de 3 mois ;
- Un justificatif d'adresse de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, bail ou de téléphone ...).
- Pour les personnes hébergées : facture, pièce d'identité de l'hébergeur et attestation d'hébergement.
- Attestation sur l'honneur relative aux modalités de garde du ou des enfant(s), établie par la personne exerçant l'autorité parentale (pour le cas des parents séparés ou divorcés).

Inscription restauration scolaire :

- Notification de la CAF (attestation de paiement de moins de trois mois) ;
- Dernier avis d'imposition ou de non-imposition de la famille (2024 sur les revenus de l'année 2023).

Les formalités sont à accomplir par une personne investie de l'autorité parentale et selon les cas, du droit de garde.
Aucune inscription ne pourra être prise en compte en cas de dossier incomplet.

A noter : Toute personne ayant un motif valable pour inscrire son enfant dans une école autre que celle du secteur défini pourra formuler une demande de dérogation justifiée (pièces à l'appui).

Ces demandes seront examinées par une commission composée de représentants de l'éducation nationale et de la municipalité. La décision de la commission de dérogations sera communiquée aux familles à la clôture des inscriptions (courant juin 2025).

Pour toutes informations complémentaires, les familles sont invitées à se rapprocher du Service des Affaires Scolaires par téléphone au 0262 71 73 71 ou par mail à inscription.scolaire@saintjoseph.re

Saint-Joseph, le

 Pour le Maire
 L'adjoint délégué
 DAVID LEBON